

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois, monsieur le président que la réponse est exacte bien qu'elle pût être plus complète. Il s'agit d'un corps important d'hommes qui s'occupent d'horticulture. Leur travail s'étend aussi aux légumes, y compris les pommes de terre et je sais qu'ils ont fait certaines propositions à ce sujet.

M. CALDWELL: Les pommes de terre sont-elles comprises sous la rubrique "horticulture"?

L'hon. M. MOTHERWELL: On les considère habituellement comme rentrant sous ce titre non à cause de leurs fleurs, mais les fruits et les légumes sont habituellement groupés ensemble et les fruits rentrent dans la classe de l'horticulture. Mais je dois dire que ce corps, comme tout autre a cru avoir une importance suffisante et des connaissances assez étendues des affaires pour formuler un avis, comme mon honorable ami pourrait en faire une en proposant un changement. Mais comme nous recevons des avis venant de toutes les parties du pays, d'associations et de particuliers, je présume que cet avis a pu émaner de cette source. La raison qui a pu faire répandre cette impression est qu'un des membres du conseil d'horticulture est aussi un des fonctionnaires de la division des fruits et c'est pourquoi on a pensé que la proposition provenait d'eux.

M. MICHAUD: Je suis reconnaissant envers mon honorable ami le ministre pour le renseignement qu'il nous a donné. Si j'avais à donner un petit conseil au Gouvernement, je lui dirais que nous avons eu trop de classement dernièrement sur trop d'articles. Le public commence à craindre de se lancer dans la production ou dans tout autre genre d'opérations agricoles. Il est à peu près temps de lui donner une chance de produire et nous pourrions nous occuper de classement plus tard. J'estime qu'on a fait trop de classement dans plusieurs genres de produits de la ferme.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami de l'autre côté de la Chambre ne pense pas ainsi.

M. SUTHERLAND: Je suis content d'entendre mon honorable ami de la droite faire cette déclaration. S'il est une peste publique dans le pays c'est la horde d'employés nommés par le Gouvernement pour embarrasser le cultivateur dans ses opérations. La dépense est simplement énorme. Je constate, d'après un état présenté à la Chambre des communes l'an dernier qu'on a payé plus de \$2,500,000 à des employés de ce département seulement et en ce moment on appelle continuellement mon

attention sur l'ennui causé par l'intervention d'employés du gouvernement qui ne rendent aucun service public. C'est une affaire sérieuse. Nous savons que l'agriculture est dans une situation languissante qui donne lieu à de nombreuses plaintes. En même temps, le ministre présente continuellement de nouvelles lois et nomme une armée d'employés pour faire observer les différentes lois. Le ministre vient justement de parler de règlements relatifs au fromage, au beurre, aux porcs et œufs.

Il serait intéressant de savoir le nombre des fonctionnaires qui ont été nommés à la suite de ces nouvelles lois. En ce qui regarde les règlements concernant les œufs, je suppose qu'il y a un certain nombre d'inspecteurs qui sont chargés de faire observer la loi, que des amendes sont imposées aux délinquants. Cependant, les gens ont un moyen fort simple d'é luder la loi; ils n'ont qu'à transposer les marques, à désigner comme étant de seconde qualité les articles de choix. Ils peuvent s'en tirer de cette manière et, je n'hésite pas à l'affirmer, il ne se trouve pas une personne par cinq cents qui comprenne comment se fait le classement des œufs,—je veux dire parmi ceux qui exercent cette industrie. S'il y a quelque chose de fâcheux au pays, c'est l'ingérence officieuse du ministre et des fonctionnaires de son département à cet égard. L'autre jour, j'ai inscrit certaines questions au Feuilleton touchant l'armée de fonctionnaires qui sont stationnés dans les fabriques de conserves du pays, pour classer les porcs entrant dans ces établissements. J'apprends que 15 p. 100 des animaux classés cette année l'ont été comme "de premier choix", et lorsque j'ai voulu savoir du ministre quelle est la quantité de viandes sortant des fabriques de conserves qui ont été vendues comme de "premier choix", il n'a pas été capable de me renseigner. Cependant, le département a toute une armée de fonctionnaires dans les fabriques de conserves, et le ministre n'en peut obtenir aucune information. Il a bien soin, toutefois, que le cultivateur ne reçoive pas de traitement de faveur lorsqu'il amène ses animaux à l'abattoir. Le ministre a relevé de 10 livres le poids maximum des porcs de premier choix, ce qui démontre bien qu'il a commis une bévue l'année dernière.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas du tout.

M. SUTHERLAND: Est-ce que le ministre nie mon assertion?

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement; j'ai édicté les règlements, mais je n'ai pas commis de bévue.